

Gérard Perié, « Les mouvements étudiants et le logement étudiant à Toulouse : entre soutien et contestation, 1920-1970 »¹ (extrait)

A - La MNEF et le logement « étudiant »

Le 23 septembre 1947, l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité une loi qui étendait aux étudiants le bénéfice de la Sécurité sociale. Quelques semaines plus tard, le 25 octobre, les représentants étudiants de toutes les villes universitaires se réunissaient à Paris et approuvaient les statuts de la Mutuelle Nationale des Étudiants de France, créée pour gérer le régime de Sécurité Sociale qu'elle instituait.

1. L'intérêt de la MNEF envers le logement étudiant : le congrès de Toulouse de 1954

Les problèmes que posait l'élaboration d'une définition des structures de l'habitat étudiant étaient agités depuis le congrès de Toulouse d'avril 1954. Au cours de ce congrès, les membres de la MNEF revinrent sur l'intérêt de la Mutuelle pour le logement étudiant, qui peut s'expliquer pour deux raisons.

• La construction de logement : élément d'une politique d'action sanitaire et sociale

La MNEF s'intéressait de près à la santé des étudiants. Selon ses propres statistiques, trente étudiants sur mille avaient besoin de consultations psychiatriques et trois sur mille devaient être hospitalisés pour troubles mentaux²⁴. Or, de toutes les causes qui déterminaient l'apparition des maladies sociales les plus répandues dans le milieu étudiant, la crise du logement était la moins contestable. Ainsi, l'intérêt de la MNEF envers le logement se justifiait-il en partie par une politique d'action sanitaire et sociale. C'est ce qu'illustre la citation suivante : « À côté de quelques privilégiés qui obtiennent une chambre dans une Cité Universitaire, combien d'étudiants sont obligés de se contenter d'une chambre de bonne malsaine et non-chauffée ? À moins que pour être logés d'une façon à peu près convenable, ils préfèrent y sacrifier une telle partie de leurs ressources qu'ils ne sont plus en mesure de se nourrir suffisamment. En tout état de cause, leur santé en pâtit un jour ou l'autre »²⁵. Mais l'intérêt de la MNEF pour le logement étudiant peut se justifier autrement.

²⁴ BDIC, 4° delta 1151/1 1958 (2), 47^e congrès de l'UNEF, dossier « finance », document « Le logement étudiant », p. 1

²⁵ BDIC, 4° delta 1181/1 1951-1956, dossier « La MNEF et le problème du logement étudiant », p. 2

¹ Communication au séminaire CHSP, Cité, Germe, Paris 4, 12 février 2014. Auteur de *Histoire de la Cité Universitaire Daniel Faucher : 1954-1973*. Mémoire de master d'histoire contemporaine, Caroline Barrera dir., Toulouse 2, 2012.

• La construction de logement : un projet d'intégration sociale de l'étudiant

Les membres de la MNEF regrettaient que, jusqu'à présent, les étudiants aient été considérés comme des individus à part, coupés du reste de la société. Comme nous le verrons plus loin, la Cité Universitaire était pour eux un instrument de cette mise à l'écart de l'étudiant. Pour qualifier cet isolement des étudiants, les représentants de la MNEF utilisaient un terme fort : « ségrégation ». Alors que, selon eux, tout rapprochait les étudiants des autres jeunes – conditions de vie, difficultés d'ordres affectif et psychologique, problèmes économiques, etc. –, ceux-ci étaient victimes d'une ségrégation alors qu'ils étaient de jeunes travailleurs comme les autres. Or, dans la volonté de la MNEF de lutter contre cette ségrégation, le logement avait un rôle central. Celui-ci était à la base du projet car : « *c'est en mettant en contact, dans la vie de tous les jours, des étudiants et les autres jeunes, les étudiants et l'ensemble de la population que l'on arrivera à supprimer les anciens concepts, à diminuer les risques de l'isolement pour les étudiants, en tant que groupe, en tant qu'individu et que l'on pourrait aboutir à une totale intégration sociale qui serait bénéfique à ceux qui issus de certaines classes sociales, vont déjà à l'université, mais aussi à tous ceux qui, issus des autres classes sociales, hésitent à aller à l'université et qui pourtant pourraient être des étudiants tout aussi valables que ceux qui y sont déjà* »²⁶.

2. L'habitat étudiant idéal d'après les conclusions de la commission habitat

Une commission de spécialistes fut réunie en 1956 par la MNEF, qui définit les lignes générales d'une conception valable du logement étudiant en tenant compte à la fois de ses besoins d'existence, d'ordre universitaire mais aussi d'ordre psychologique et social.

En premier lieu, la commission estimait que l'étudiant n'avait pas, en matière de logement, les mêmes attitudes ni les mêmes attentes que les autres catégories sociales. L'étudiant « *ne cherche pas un logement où il va 's'installer', qu'il aménagera et qui sera sien pendant de très longues années. Ce qu'il veut, c'est, en exagérant un peu, un 'abri' qui réponde aux exigences minima de confort et d'hygiène* »²⁷. Mais cette première conclusion n'abordait que l'aspect matériel du logement étudiant. Aussi, en second lieu, la commission précisait que « *le logement doit corriger dans toute la mesure du possible, les effets de l'isolement ou, mieux encore, le supprimer* »²⁸.

Ainsi, dans la vision de la MNEF, le logement étudiant devait être un cadre où régnerait un climat et des conditions favorables à l'épanouissement de l'étudiant, tout en respectant son

²⁶ *Idem.*

²⁷ BDIC, 4° delta 1151/1 1958/2, 47e congrès de l'UNEF, dossier « finance », document « Le logement étudiant », p. 21

²⁸ *Idem.*

autonomie et en facilitant son intégration sociale. Cette volonté pourrait apparaître bien contradictoire. Comment, en effet, concilier intégration sociale et autonomie individuelle ? Comme nous le verrons plus loin, la MNEF a mis au point une nouvelle formule de logement étudiant censée apporter une solution efficace à ces deux exigences en apparence contradictoires. Mais auparavant, arrêtons-nous sur les critiques, aussi bien positives que négatives, que la Mutuelle exprima sur les Cités Universitaires.

3. Avantages et inconvénients de la Cité Universitaire

Les positions prises par la MNEF sur le logement étudiant ont suscité des réactions jusque dans les grands quotidiens nationaux. Le journal *Le Monde*, publiait le 9 avril 1956 un article affirmant que la mutuelle étudiante s'opposait à la formule des Cités Universitaires : « [...] *la Mutuelle des étudiants a fait sienne à l'unanimité les conclusions d'une commission de médecins et de psychologues condamnant le principe des Cités Universitaires* »²⁹. Pourtant, les sources nous invitent à être moins catégoriques que le journaliste. Les représentants de la MNEF se défendaient d'être contre les Cités Universitaires : « *Il convient de préciser que nous ne condamnons pas la Cité Universitaire ; ce serait dangereux et nous exposerait au risque que l'État abandonne cette construction* »³⁰. La mutuelle étudiante distinguait plusieurs étapes dans la vie universitaire. La première, caractérisée par l'émancipation de l'étudiant au sein de sa famille, correspondait approximativement à la période de la fin des études secondaires et du début des études supérieures. À cette période, du fait de la séparation brutale qui mettait l'étudiant dans un dénuement matériel et un abandon d'habitude parfois difficile à soutenir, la formule de la Cité Universitaire pouvait convenir, du fait des avantages qu'elle procurait.

Les étudiants trouvaient à la Cité Universitaire un toit, des conditions d'existence favorisant au maximum leur travail universitaire et des services communs facilitant leurs loisirs, leurs besoins sportif et médical. Le principal objectif des constructeurs avait été de créer des lieux de repos et de travail, sans omettre pour autant, en fonction des moyens financiers, les loisirs. Par ailleurs, les représentants étudiants de la MNEF appréciaient que la Cité Universitaire réalise une intégration poussée de l'étudiant dans le milieu universitaire : « *En ce sens, le logement en Cité constitue un progrès appréciable sur le logement individuel chez les particuliers. Il soustrait l'étudiant à l'isolement et le place dans un milieu psycho-social actif. On peut parler à ce sujet d'une intégration sociale horizontale, c'est-à-dire qui tente à situer l'individu dans un groupe social*

²⁹ BDIC, 4° delta, 1181/1 1951-1956, dossier « Bulletin des administrateurs et des présidents de section », mai 1956, n° 6, « L'habitat étudiant », article paru dans *Le Monde*, 9 avril 1956, « La mutuelle étudiante contre les Cités Universitaires »

³⁰ BDIC, 4° delta, 1181/1 1951-1956, dossier « Assemblée générale de la MNEF », « Commission du logement », p. 129

auquel il appartient »³¹. Mais si elle représentait une solution valable pour cette première étape de la vie universitaire, très vite, les inconvénients de la vie en Cité prenaient le dessus sur les avantages.

À l'origine construites pour brasser internationalement des jeunes de tous les pays pour qu'ils se rendent compte de ce qui les unissait, les Cités Universitaires avaient perdu, dans la seconde moitié du XX^e siècle, leur mission originelle. Le recrutement des Cités était avant tout national, voire régional et portait ainsi sur des individus d'un milieu identique. Là consistait la principale critique des représentants étudiants de la MNEF, qui estimaient que si la Cité Universitaire favorisait l'intégration de l'étudiant dans le milieu universitaire, elle l'isolait du reste de la nation. Pire, si elle offrait les avantages de loger avec des éléments de confort appréciables les étudiants dans les premiers temps de leurs études supérieures, elle ne les plaçait pas moins dans un cadre social très structuré. Or, ce cadre, en favorisant la création d'un esprit de clan, voire d'un « *esprit de classe* »³², allait directement à l'encontre de la nouvelle voie syndicale que s'étaient donnée les étudiants dans la charte de Grenoble. Ainsi, dans leur vision, la vie en Cité Universitaire était une vie coupée du monde réel, une vie en vase-clos : « *un monde artificiel où l'effort est inutile et les problèmes à résoudre sans commune mesure avec ceux des autres groupes sociaux. [...] S'il le souhaite, l'étudiant peut tout faire dans la Cité. Il va de la faculté au restaurant universitaire, de celui-ci à la Cité Universitaire où il retrouvera le plus souvent le stade universitaire, le ciné-club universitaire, la bibliothèque universitaire* »³³. Ces aspects de la vie universitaire étaient très graves pour la MNEF, qui y voyait la cause des troubles psychologiques que présentaient les étudiants.

Ainsi, tout en ne négligeant pas les bons côtés de la Cité Universitaire qui était particulièrement adaptée pour les jeunes étudiants – difficultés matérielles amoindries, bonnes conditions de logement, camarades, ambiances estudiantines –, les représentants de la MNEF la critiquaient en cela qu'elle était un milieu très clos, ne favorisant pas l'intégration de l'étudiant plus expérimenté au reste de la nation. Quelle solution la Mutuelle proposait donc pour pallier les défauts des Cités Universitaires ?

³¹ BDIC, 4^e delta, 1151/1 1958 (2), 47e congrès UNEF, dossier « Document congrès le logement étudiant », p. 24

³² BDIC, 4^e delta, 1151/1 1958 (2), 47e congrès UNEF, dossier « Document congrès le logement étudiant », p. 23

³³ *Idem.*